

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA

المركز الإستشفائي الجامعي لبيجاية

NIF:4120160000060600001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65,alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Centre Hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la **Consultation N°67/2025 Portant réparation de la colonne de coelochirurgie du bloc opératoire de chirurgie infantile de Marque STORZ du CHU de Bejaia au titre des dépenses de fonctionnement 2026**, Qu' à l'issue de l'évaluation des offres , la Direction Générale du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit :

Intitulé de la consultation	Attributaire	NIF	Délai de livraison	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
Portant réparation de la colonne de coelochirurgie du bloc opératoire de chirurgie infantile de Marque STORZ du CHU de Bejaia au titre des dépenses de fonctionnement 2026.	SARL MEDICALEX	000116001640472	05 Jours	420 000,00	Retenue (Moins disant)

Selon l'article 56 du la loi N° 23.12 du 05 aout 2023 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 82,alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 56 du la loi N° 23.12 du 05 aout 2023 et l'article 82,alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

15 JAN 2026
Fait à Bejaia, Le...
La Directrice-générale
السيدة زكريا جويدي
المركز الجامعي لبيجاية